

Les tempêtes de ces dernières semaines qui ont affecté les collectivités du Sud -Ouest de la France et du Bassin Méditerranéen, les inondations et les sécheresses inhabituelles dans d'autres Etats, l'élévation du niveau de la mer, sont autant de symptômes d'un climat modifié. Tout s'accorde pour nous alerter. En mer aussi, la faune et la flore sont menacées et leur protection est devenue une priorité de l'Europe car elles conditionnent la survie de l'espèce humaine.



Depuis ces derniers mois, de nombreuses rencontres et manifestations auxquelles nous participons sur l'avenir des océans (plus des 2/3 de la planète) soulignent la nécessité d'une réflexion approfondie sur la gestion de ceux-ci. Déjà, dans le cadre européen, nous avons été associés à la discussion sur l'urgence d'élaborer une politique maritime « intégrée » en Europe et avec nos voisins de la Méditerranée, pour relever les défis communs auxquels nous sommes confrontés, dont celui du changement climatique.



Le rapport POSEIDON, rédigé en réponse au Livre Vert de la Commission Européenne, avait été l'occasion pour la France de réaffirmer sa vocation maritime. Notre immense espace maritime réparti dans tous les océans est d'une grande richesse en matière de biodiversité marine et c'est un atout indéniable. Mais cette chance nous confère une forte responsabilité.

Le sujet de la délimitation des périmètres des zones NATURA 2000 en mer, extension des zones NATURA 2000 terrestres et littorales au milieu marin, a mis en lumière les craintes d'une sanctuarisation de zones actuellement liées à des activités économiques et humaines.



La concertation va permettre de réfléchir aux modes de conciliation d'enjeux en apparence contradictoires : les zones NATURA 2000 en mer et les aires marines protégées ne seront pas des « sanctuaires » et les activités humaines y seront possibles mais il conviendra d'en apprécier les impacts et de prévenir leurs éventuels dommages sur la biodiversité.

Il faut, collectivement, trouver le juste équilibre entre les activités humaines et la préservation indispensable de cette biodiversité aujourd'hui menacée.

Les élus du littoral en sont conscients car ils y sont souvent confrontés dans leurs choix d'aménagement.

Ils veulent donc être associés aux décisions à venir pour la définition de la stratégie marine pour la mer et le littoral. Ils l'ont demandé, à plusieurs reprises ces derniers mois, aux représentants de l'Etat, à TOULON, lors des Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL puis à la réunion de la commission permanente du Conseil National du Littoral, le 4 décembre 2008.



Le président Yvon BONNOT a adressé un courrier à Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, chargé de l'Ecologie, le 16 décembre dernier, afin d'inscrire cette demande dans le cadre des débats autour des mesures annoncées dans le projet d'un Grenelle 2, à l'automne 2009.

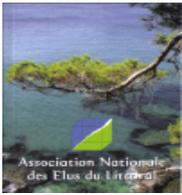
L'annonce d'un Grenelle de la Mer, le 27 février 2009, par Jean-Louis BORLOO, accompagné de Chantal JOUANNO, nouvelle secrétaire d'Etat à l'Ecologie et de Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat chargé des transports, répond à nos attentes puisque ce devrait être l'occasion de repenser l'action de l'Etat en mer et d'impliquer les collectivités littorales, fortement concernées par de nombreuses politiques sectorielles concernant les activités en mer.

L'importance du lien mer-littoral et les enjeux de la nouvelle gouvernance à mettre en place au niveau national pour préserver l'avenir de nos océans et des populations qui en vivent, tant sur les rivages de la métropole que sur ceux de l'outre-mer, méritent de conforter le Conseil National du Littoral en un Conseil National de la Mer et du Littoral, en l'inscrivant dans le futur projet de loi et en lui accordant les moyens humains qui lui permettront d'être un véritable outil de réflexion et de propositions au service du monde maritime.



A SIGNALER : les JOURNEES d'ETUDES de l'ANEL se tiendront les Mercredi 14, Jeudi 15 et Vendredi 16 OCTOBRE 2009, à BOULOGNE sur MER, à l'invitation de Frédéric CUVILLIER, député-maire.

Le dernier Conseil d'administration a eu lieu le mercredi 11 MARS 2009, à PARIS, à l'Assemblée Nationale



Lors du précédent conseil d'administration, réuni le 26 novembre 2008, pendant le Congrès des Maires de France, les élus avaient fait le point sur les Journées nationales de TOULON et ils ont voulu parler de nouveau de la définition des périmètres des zones NATURA 2000 en mer, insistant sur la nécessité d'y être associés de manière plus concertée par les représentants de l'Etat en région.

Les élus sont conscients des risques de surpêche et de disparition de la biodiversité mais ils sont parfois dubitatifs sur les raisons scientifiques avancées et ils craignent que les activités de pêche ou offshore soient totalement interdites. Ils ont rappelé leur besoin de lisibilité opérationnelle et financière pour soutenir le développement de leurs collectivités et ils entendent en débattre avec les représentants de l'Etat.

Les élus qui participaient à la réunion de la Commission permanente du Conseil National du Littoral, à Paris, le 4 décembre 2008, ont d'ailleurs réitéré cette demande auprès de Pierre DARTOUT, nouveau délégué interministériel de la DIACT et de Judith JIGUET, directrice de l'eau et de la biodiversité au MEEDDAT.



NB : depuis Janvier 2009, Judith JIGUET a été nommée directrice de cabinet de Chantal JOUANNO, nouvelle secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie. Odile GAUTHIER, ingénieur des mines, quitte la direction générale de la prévention des pollutions et des risques et remplace Judith JIGUET (conseil des ministres du 25 /02/2009).

Il a aussi été question des dispositions de l'article 30 du chapitre IV du projet de loi programme du Grenelle 1, intitulé « La gestion intégrée de la mer et du littoral », voté par l'Assemblée Nationale (et depuis lors par le Sénat en février 2009) et de celles du projet de loi de transition environnementale dit Grenelle 2, prévu à l'automne 2009. Jérôme BIGNON, président du COMOP 12, a fait état des discussions parlementaires qui ont eu lieu et des réflexions menées pour préparer celles à venir sur les articles du futur Grenelle 2, qui déclineront les principes affichés dans l'article 30 consacré à la mer et au littoral. Pour information, ce nouveau projet de loi comporte 6 grands chapitres qui reprennent le travail des comités opérationnels, qui se sont réunis pendant des mois sur les grands objectifs définis par le Grenelle de l'environnement .



Les travaux du groupe ad hoc, COMOP 12, qui a continué à se réunir régulièrement depuis juillet 2008, ont déjà permis de défricher certains thèmes. **On peut supposer que ces questions feront également l'objet des débats dans les 4 groupes de travail du Grenelle de la mer, annoncés pour le mois de Mars 2009. Ils seront constitués sur le modèle des 5 collèges du Grenelle de l'Environnement**, conformément aux propos de Jean- Louis BORLOO, lors de la Conférence de presse du Grenelle de la mer, sur le trois mâts La Boudeuse, le 27 Février, à laquelle l'ANEL avait été conviée.

Les élus sont soucieux de connaître les orientations de l'Etat en faveur de la stratégie maritime et littorale : quelle place pour les petits ports de commerce, de pêche, de tourisme nautique ? Quelle place également pour les cultures marines et l'aquaculture qu'il conviendrait de développer pour préserver les ressources halieutiques ? Quel espace maritime pour le développement des énergies renouvelables en mer et sur le littoral ?

Ce Grenelle de la mer sera l'occasion de définir la place du développement économique que certains élus et acteurs du monde maritime estiment occultée dans le débat actuel et de relayer les préoccupations des professionnels soucieux de l'avenir de leurs activités maritimes et de tourisme.

Il conviendra aussi d'envisager **de nouveaux modes de financement et de péréquation pour répondre au coût de l'entretien de l'environnement**. La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) est jugée insuffisante pour compenser la charge que représente la préservation de la qualité environnementale. Les élus ont dénoncé également le désengagement de l'Etat pour la restauration des digues et des ouvrages de défense contre la mer. Ils ont manifesté leur volonté de réfléchir à une nouvelle péréquation fiscale comme le souhaitent également leurs collègues de la montagne.

Le président Yvon BONNOT qui s'est rendu aux Antilles (Martinique et Guadeloupe) où il avait été invité à participer à FORT de FRANCE au 1^{er} Forum organisé sur le littoral de Martinique par l'Agence des 50 pas géométriques, a rappelé qu'il s'était également engagé auprès de la Région REUNION et du président de l'association départementale des maires à organiser un voyage d'études au printemps 2009 avec un groupe d'élus de l'ANEL. Christine LAIR est en relation avec les correspondants de ces deux instances pour préparer ce déplacement et le programme des visites.

Il a souligné combien il avait été saisi par l'acuité des problèmes fonciers du littoral pour lesquels les élus tentent de trouver des solutions, notamment pour répondre aux besoins de logements de leurs concitoyens. L'actualité de ce début d'année 2009 dans les DOM souligne l'ampleur des problèmes à résoudre et les défis importants à relever pour y parvenir.



Dernièrement, le président de l'ANEL a rencontré le nouveau Secrétaire Général de la mer, Jean-François TALLEC, dont nous vous avons annoncé l'arrivée en remplacement de Xavier de la GORCE, pour lui présenter les activités de l'ANEL et les thèmes de réflexion des élus du littoral.

L'ANEL a été sollicitée par l'Association des Maires de France (AMF) présidée par Jacques PELISSARD, pour donner un avis dans le cadre des auditions du Comité BALLADUR, le rapport n'étant pas encore publié lors de nos réunions. Les réflexions menées avec les autres associations d'élus ont confirmé les préoccupations entendues lors des conseils d'administration de l'ANEL. Les administrateurs de l'ANEL ont été sollicités pour donner un avis afin de nourrir les débats entre les diverses associations représentatives des élus.

Qualité des eaux de baignade : présentation du cahier des charges mis au point par le comité de pilotage lors des journées techniques du FORUM de l'EAU, organisées par le réseau Ideal Connaissances, à RENNES, le 29 janvier 2009. Ce cahier des charges devrait aider les communes soucieuses de se préparer à l'application de la Directive européenne de 2006 dont la transposition se fera progressivement jusqu'en 2015 (voir la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006).



Le cahier des charges (testé par une dizaine de collectivités volontaires) permettra aux collectivités qui le souhaitent de savoir si elles remplissent les critères permettant de postuler à la certification de leur système de gestion de la qualité de l'eau de baignade. Elles devront alors choisir un organisme certificateur agréé (liste annexée au cahier des charges) pour être auditées et être certifiées comme entrant dans une démarche d'excellence de gestion et d'information sur la qualité de leurs eaux de baignade, anticipant les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques .



Dans le cadre du Salon Nautique qui se tenait à PARIS, l'ANEL, représentée par Patrick NAYL, maire de SAINT GILLES CROIX DE VIE, a été invitée par le ministre Jean-Louis BORLOO, le 6 décembre 2008, à signer une Charte avec la Fédération Française des Ports de Plaisance, présidée par Serge PAILLARES, pour le développement des capacités d'accueil de la plaisance, privilégiant l'intégration environnementale et le développement durable.

Afin d'améliorer la qualité environnementale des ports, la Fédération française des ports de plaisance a engagé l'opération " Ports propres en France ". Cette opération comporte quatre volets : l'étude diagnostique des flux polluants et des déchets existants ou transitant par le site portuaire, la lutte contre les nuisances chroniques par la mise en place d'équipements adaptés, la lutte contre les pollutions accidentelles par l'élaboration d'un plan d'intervention enfin, la sensibilisation et la formation des plaisanciers et des professionnels du port aux questions environnementales.

Pour généraliser cette démarche, la Fédération française des ports de plaisance s'engage à diffuser le guide « Ports propres en France » et le MEEDDAT et l'ANEL s'engagent à la diffusion de ce guide auprès des collectivités .



L'ANEL a également été sollicitée pour signer une Charte avec le MEEDDAT dans le cadre de la campagne « J'apprends la mer » avec de nombreuses associations et organismes partenaires. Le programme devrait être prochainement précisé par le ministre Jean-Louis BORLOO, qui a confié cette mission à la navigatrice Catherine CHABAUD. Celle-ci a rencontré au cours de ces derniers mois de nombreux acteurs du nautisme pour mettre au point une campagne de sensibilisation du grand public à la mer.



Elle animait dernièrement les ateliers du premier forum sur la Sécurité en mer, organisé par la SNSM à la Cité de la Villette à PARIS où Yvon BONNOT et Philippe BOENNEC, député -maire de PORNIC étaient invités à participer pour rappeler les obligations qu'ont les élus en matière de responsabilité des baignades.

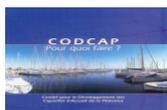
CODCAP : l'ANEL a pris le relais de l'organisation des réunions, la première ayant eu lieu le 29 janvier 2009 à Paris.

Les partenaires de ce comité ont demandé aux représentants de la Mission littoral du MEEDDAT des informations sur les retours auprès des préfets des dossiers de l'appel à projets pour des ports exemplaires et innovants en matière de respect et d'intégration de l'environnement, lancé par le ministre Jean Louis BORLOO, et pour lesquels les collectivités candidates devaient répondre avant le 21 janvier 2009. Il semblerait que 25 à 30 dossiers soient parvenus dans ce premier temps, l'opération devant être renouvelée durant deux ans.

Le groupe de travail étudie également les autres modes d'accueil des bateaux et notamment a possibilité de créer des ports à sec ...

La prochaine réunion se tient le jeudi 12 Mars 2009, à l'ANEL.

A signaler la publication de l'étude sur les reconversions portuaires et celle sur les « clientèles de la plaisance », présentée au Salon Nautique, disponibles auprès d'ODIT France.





Un bilan humain et matériel très lourd après le passage de la tempête KLAUS du 24 janvier 2009

11 morts et des dégâts matériels importants puisque son coût est estimé, un mois plus tard, à 1,2 milliard d'euros selon la société d'assurance FFSA. Michel BARNIER, ministre de l'agriculture et de la pêche a débloqué un premier crédit de 5 millions d'euros mais finalement, ce sont **25 millions d'euros d'aides de l'Etat** pour aider les principales filières touchées et **un milliard d'euros pour la filière bois**, très fortement atteinte par cette nouvelle tempête, la précédente en 1999 ayant déjà anéanti les forêts landaises.

Malheureusement, nombre d'imprudences ont été observées dans **les régions sinistrées des Landes, de Midi Pyrénées et du Languedoc-Roussillon** où la population n'a pas la culture du risque pour affronter les intempéries comme aux Antilles ou à La Réunion.

L'ANEL a témoigné par un message de solidarité son soutien aux élus des régions touchées par cette tempête et reste à l'écoute des actions à mener pour leur venir en aide.

[Le Monde du 28 Janvier, p.17](#) ; [Les Echos du 28/ 01/ 2009, p.5](#)

Les régions littorales connaissent de fortes augmentations de population : + 5% entre 1999 et 2006

Selon les chiffres du dernier recensement et la nouvelle méthode entrée en vigueur en 2004 et annualisée, les chiffres de population confirment les grandes tendances observées depuis plusieurs années et qui montrent une croissance plus marquée sur les littoraux atlantique et méditerranéen. La capitale de la Basse Normandie, CAEN, a cependant perdu 3,5 % de ses habitants. Les nouvelles équipes municipales s'inquiètent des effets pervers, en matière de dotations, du nouveau mode de recensement.

[Les Echos, 2 et 3 janvier 2009 , p. 2 et voir aussi les 4 pages de l'IFEN](#)

Cohésion territoriale : Bruxelles lance le débat

Le 6 octobre 2008, la Commission européenne a lancé ce débat avec la **publication d'un Livre vert pour lancer la consultation sur la diversité territoriale, l'objectif étant d'en faire un atout**. La DIACT et la SG Mer ont élaboré une note soumise à l'avis des associations ; l'ANEL a souhaité souligner, comme l'ont fait également les élus pour les zones de montagne, la diversité des zones côtières françaises.

Des toilettes publiques sur le littoral

Dans un arrêté du 8 octobre 2008, le Conseil d'ETAT a complété la liste des activités permettant la mise en œuvre de l'exception de la règle d'interdiction de l'urbanisation dans la bande littorale des 100 mètres. Un assouplissement de l'article L 146-4 III du code de l'urbanisme puisqu'il est admis, après les activités d'aquaculture et de mareyage, que « les impératifs de sécurité et de la santé publique liés à une fréquentation estivale importante des plages peuvent requérir l'implantation d'installations nécessaires au public » C.E du 8oct 2008, M.BABOEUF, n° 293469

[AJDA, N° 35/2008, du 20 octobre 2008, p.1923](#)

DIEPPE et la qualité des eaux de baignade

DIEPPE, pendant longtemps première station balnéaire de France du fait de sa proximité géographique avec PARIS, s'est lancée avec l'aide de l'Agence de l'eau Seine –Normandie dans une politique d'amélioration de la qualité des eaux de baignade en construisant une nouvelle station d'épuration : 65 millions d'euros investis , de 1992 à 2005 dont les 2/ 3 ont fait l'objet d'une aide de l'Agence, pour remédier à la pollution du fleuve (pollué par les produits phytosanitaires et les engrais agricoles) qui se jette dans le port de DIEPPE.

[Magazine Confluence, Février-Mars 2009, page 30](#)

Les récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie à travers ses lagons inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Une manière d'attirer l'attention sur l'importance des récifs coralliens et les risques liés à leur disparition. Première exposition « éco-conçue », qui affiche son propre bilan carbone mais avant tout cri d'alarme sur les menaces qui pèsent sur ces réservoirs de biodiversité dont déjà 10 % ont disparu de la planète. Les recherches scientifiques dans l'océan indien sont très pessimistes, certaines zones ayant perdu leurs coraux. Sans les algues microscopiques qui vivent dans les coraux, ceux-ci se dépigmentent et finissent pas mourir et modifient considérablement la structure des communautés de poissons de récifs.

Exposition au Palais de la Porte Dorée, à PARIS, 75012, jusqu'au 19 avril 2009, www.aquarium-portedoree.fr

[Les ECHOS, 12 janvier 2009, p 11](#)

Mieux gérer les lagunes méditerranéennes : objectif de journées d'échanges entre élus de PACA et de la région Languedoc Roussillon au cours du mois de mars 2009

Les **3, 12 et 19 mars**, visites de terrain et débats sont organisés pour échanger sur la gestion des territoires lagunaires et la conciliation entre protection des espaces naturels et artificialisation des lagunes.

www.poles-lagunes.org



Journée mondiale des zones Humides : CONVENTION RAMSAR



La France a adhéré en 1986 à la Convention de RAMSAR et s'est engagée à **préserv**er **23 sites couvrant une superficie de 928.109 hectares de marais, prairies humides, tourbières ou lacs**, menacées par la pression des activités humaines. Rappelons qu'en un siècle, l'Hexagone a perdu les deux tiers de ses zones humides qui ne couvrent plus qu'environ 3 % du territoire .

Depuis 1997, **la Journée mondiale des zones humides a lieu chaque année, le 2 février**, pour fêter l'anniversaire de la signature de cette convention et du Traité qui concerne aujourd'hui 1.708 sites soit environ **152 millions d'hectares, à travers 157 pays !**

www.actu-environnement.com

Semaine du développement durable du 1^{er} au 7 AVRIL 2009 : une 7^{ème} édition sur la consommation durable

Plus de 1.000 manifestations sont prévues sur les divers modes de consommation : alimentation, achats courants, énergie, habitat, transports, tourisme, eau, loisirs, déchets, Collectivités, entreprises, établissements scolaires, associations et services publics sont concernés et déjà plus nombreuses que l'an dernier à s'inscrire dans cette démarche.

Les inscriptions se poursuivent jusqu'au 31 mars sur le site du ministère de l'Ecologie qui met à disposition différents outils de communication des manifestations sélectionnées. 529 collectivités territoriales sont déjà inscrites pour l'appel à projets de la prochaine Semaine du développement durable qui se déroulera partout en France du 1er au 7 avril.

www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr.



Comment organiser une meilleure gouvernance du service public de l'eau ?

Dîner -débat organisé par SUEZ Environnement et les présidents Michel DESTOT pour l' Association des Maires des Grandes villes de France et Christian PIERRET de la Fédération des Maires des Villes Moyennes, **le 24 Février 2009**. L'ANEL, représentée par son président Yvon BONNOT et la déléguée générale, ont entendu avec intérêt les débats introduits par Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie et menés avec André FLAJOLET, nouveau président du Comité National de l'Eau. Délégation de service public ? Régie ? Quelques personnalités ont pu confronter leurs avis sur cette question et ont rappelé que l'eau n'est pas une ressource « naturelle » mais un service, inégalement réparti entre les habitants de la planète.



Jean-François LEGRAND, Président du Cercle Français de l'Eau, missionné pour porter la candidature de MARSEILLE pour le 6^{ème} FORUM de l'EAU en 2012, à ISTANBUL en mars 2009

Cette mission, confiée par Jean-Louis BORLOO et Chantal JOUANNO est une reconnaissance du travail réalisé au sein du CFE et elle confirme l'importance que revêt l'accès à l'eau comme un des grands enjeux internationaux



PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

REFORME PORTUAIRE après la publication des décrets au JO du 10 octobre 2008

La loi portant réforme portuaire, publiée au JO du 4 juillet 2008, a fixé les dispositions réglementaires relatives au statut des grands ports maritimes. **Les décrets du 9 octobre 2008** en précisent la composition et le fonctionnement avec une représentation plus forte des collectivités.

Un délai de 3 mois est prévu pour la **mise en place des nouvelles instances de gouvernance** (conseils de surveillance et directoire) pour les grands ports maritimes et un **délai de 6 mois pour établir leur premier projet stratégique**. Deux ans supplémentaires sont prévus pour mettre en place des opérateurs intégrés de manutention sur tous les terminaux dont les relations sont régies par une convention. Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat aux transports, a insisté pour que les délais soient respectés.

[AJDA, 20 octobre 2009, P 1920](#) et [Les Echos, 26 et 27 janvier 2009, p.5 et 27](#)



Lancement de deux autoroutes maritimes entre la France et l'ESPAGNE

Dominique BUSSEREAU et Magdalena ALVAREZ ARZA, ministre espagnole en charge des infrastructures, ont signé le 27 février 2009, une déclaration commune relative à deux projets d'autoroutes maritimes entre la France et l'Espagne. Ont été retenues deux liaisons entre le port de NANTES-SAINT NAZAIRE et celui de GIJON et l'autre entre NANTES, le HAVRE et celui de VIGO, puis dans un second temps avec ALGESIRAS.

[Site du ministère et portail du Premier ministre](#)



Paquet ERIKA III adopté par le Parlement européen le 11 mars 2009

Les 8 textes qui constituent le troisième paquet maritime, dit Erika III, ont été adoptés mercredi 11 mars en troisième lecture par le Parlement européen, au terme d'un marathon législatif. Le paquet avait été présenté par la Commission en novembre 2005.

[Le journal de l'environnement .net.fr](#) par Victor ROUX-GOEKEN



PLAISANCE : le succès médiatique du VENDEE-GLOBE

Pendant des semaines, les Français ont suivi avec intérêt et admiration la course en solitaire de ces marins dont le retour est fêté avec respect par leurs admirateurs. Ainsi le Télégramme ne manque pas de relater l'accueil chaleureux réservé à Michel DESJOYEUX, brillant vainqueur, Armel LE CLEAC'H, Samantha DAVIES et les héros de ce tour du monde à la voile que sont aussi Roland JOURDAIN, Jean LE CAM, Yann ELIES et Jérémie BEYOU. Les élus du FINISTERE ont exprimé leur fierté « Il n'y a pas si longtemps, la voile était un sport confidentiel. Ces marins ont su faire aimer la discipline au plus grand nombre », a souligné aussi Henri BACCHINI, vice-président de la Fédération Française de voile

[Le Télégramme](#), Gilbert DREAN

3èmes rencontres des Ports de Plaisance à ARCACHON les 18 et 19 Mars 2009

Ces journées organisées par Ideal Connaissances avec le maire d'ARCACHON, Yves FOULON et de nombreux partenaires dont l'ANEL, devraient être l'occasion de présenter les adaptations des nouvelles contraintes réglementaires dans les ports et les projets en cours.

Sophie NOËL, IDEAL Connaissances Tél : 01 45 15 13 25 - s.noel@idealconnaissances.com

Plaisance à BOULOGNE sur MER : Cap sur le développement, le vendredi 27 Mars 2009

Un séminaire organisé par la CCI et la communauté pour mieux cerner les dynamiques en cours et les perspectives du secteur de la plaisance à BOULOGNE sur Mer.

mmagere@agglo-boulonnais.com et communication@boulogne-sur-mer.cci.fr

CAEN et le programme de déconstruction des bateaux avec la Fédération de l'Industrie Nautique

Le programme « bateaux de plaisance hors d'usage » (BPHU) avait été lancé en partenariat avec la communauté d'agglomération de CAEN en 2005, pour accueillir le premier site de déconstruction en France mais il semblerait que la demande soit moins forte que prévue initialement et que ce projet ait été abandonné. La FIN devrait modifier ses projets et **créer une association pour tisser un réseau national de points conseils dans les ports**. Cela devrait leur permettre de diriger les propriétaires de bateaux vers des prestataires privés. Il convient d'anticiper le problème environnemental qui ne manquera pas de se poser à moyen et long terme.

Les Echos, Philippe LEGUELTEL, mardi 3 février 2009, p.20

Environnement Magazine, n° 1674, janvier-Février 2009, p.33 « le marché du démantèlement s'amorce timidement » un article de Cécile CLIQUOT de MENTQUE présentant les chantiers der SITA Négoce et de Veolia Propreté

PECHE

Pêche et Conchyliculture : des activités structurantes en POITOU- CHARENTES

La Région, présente au salon de l'Agriculture à Paris, a voulu rappeler l'importance de **ces activités marines** qui se heurtent, depuis de nombreuses années, à des problèmes de création et de reprise des armements comme l'ensemble de la filière française mais qui demeurent des **activités économiques majeures et structurantes pour le littoral régional**. Quelques données illustrent ce fait : **une huître sur trois produite en France a grandi en Poitou-Charentes, un kilo de moules sur quatre provient du littoral charentais**. La flotte conchylicole régionale compte près de 1 500 unités, soit 42% des navires de cultures marines français. Elle contribue à la production de 52 000 tonnes de bivalves d'élevage et **la flotte de pêche compte environ 300 unités** (soit moins de 6% de la flotte nationale) et a débarqué 8 000 tonnes de poissons en 2004.

[La lettre de la Région POITOU – CHARENTES, février 2009](#)

PORT REUNION : les nouvelles ambitions de la pêche réunionnaise

La mise en service **d'une nouvelle darse de pêche à Port Réunion, en baie de la POSSESSION**, illustre la volonté de développement du secteur dans un océan Indien poissonneux. Les premiers bateaux sont arrivés il y a une vingtaine d'années, financés par les mesures de défiscalisation et leurs fortunes ont été diverses. Le secteur de la pêche s'est désormais positionné sur l'exportation de poisson frais par avion. Les difficultés de la commercialisation sont liées à la saisonnalité des prises.

La pêche locale est freinée par les politiques communautaires de réduction des flottes, ce qui est contesté par les Réunionnais, qui n'observent pas dans l'océan Indien, de raréfaction des espèces comme le thon, par exemple.

Les Echos, Bernard GROLLIER, 24 février 2009, p.20

La tenue d'Etats Généraux de l'Outre-mer, dans chaque DOM, annoncés par le Président de la République, pour le mois **d'Avril 2009**, devrait permettre de réunir tous les acteurs économiques, sociaux et politiques et redéfinir les orientations d'un développement économique et social plus adapté.





Selon la FAO, 28 % des stocks sont surexploités

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié le 2 mars 2009 son dernier rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture qui représente désormais 47 % du poisson consommé par l'homme. **En 2006, nouveau record de pêche, celle-ci atteignant 143, 6 millions de tonnes.**

Un commentaire très documenté de Daniel PAULY, spécialiste des ressources marines.

[Le Monde, 4 mars 2009, p. 4](#)

Invasion des crabes royaux à craindre avec le réchauffement climatique en ANTARCTIQUE ?

Selon les mesures opérées par les scientifiques, la température de surface de l'océan a augmenté d'un degré depuis 50 ans et cet écart serait suffisant pour bouleverser l'équilibre biologique.

[Les Echos, 11 février 2009, p.11](#)

TOURISME ET CULTURE

Réforme du classement des communes touristiques : un calendrier retardé

Depuis la publication **des décrets au J.O du 2 septembre 2009**, de nombreuses réunions ont permis de présenter cette réforme qui simplifie la procédure et réduit à deux catégories les communes touristiques. Après le Congrès des Maires de France, où une présentation très claire des textes par le directeur du Tourisme, M. CHAMPON et Michel CAZAUBON, d'autres réunions ont précisé les questions posées par les élus.

L'Association départementale des maires du MORBIHAN a organisé avec l'appui du ministère du Tourisme et de l'ANEL une réunion d'information co-pilotée par Jean-Claude BAUDRAIS, maire de PENESTIN et Loïc LE MEUR, maire de PLOEMEUR, en Janvier dernier.

Il semblerait que la date butoir du 3 Mars 2009 pour déposer les dossiers de classement soit repoussée.

Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat et du Tourisme a présenté le 4/2/2009 en Conseil des ministres le projet de loi de modernisation et de développement des services touristiques.

Le projet de loi relatif au tourisme a pour objectif de «développer ce secteur qui représente 6% du PIB français, et emploie 2 millions de salariés.» La destination FRANCE, première destination en nombre de touristes étrangers (82 millions au total), n'est désormais que troisième en dépense par touriste.

Un volet du projet de loi concerne la réforme du classement des hôtels, la modernisation des critères de classement étant devenue nécessaire pour prendre en compte les nouvelles technologies et les attentes des touristes.

Il est également prévu de relancer le dispositif des chèques vacances en l'étendant aux entreprises de moins de 50 salariés. La saison touristique 2008 a été plutôt bonne, surtout pour les sports d'hiver mais les perspectives 2009-2010 sont plus incertaines.

[Jean -Noel ESCUDIE, Localtis-Info, 13 février 2009 et voir aussi le site \[www.communes-touristiques.net\]\(http://www.communes-touristiques.net\)](#)

Comité National du Tourisme

Yvon BONNOT suit très régulièrement les réunions où il représente l'ANEL et il a été invité, à ce titre, à donner une Conférence sur le tourisme et le littoral, dans le cadre de l'Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (IREST).

Didier QUENTIN, député -maire de ROYAN, est également président d'une commission du CNT.

Concessions de plage : l'ANEL auditionnée le 22 Janvier 2009 par la mission d'Inspection

dont on attend le rapport remis le 10 février dernier aux ministres et qui devrait proposer un certain nombre d'aménagements du décret de 2006, la mission ayant été diligentée par les ministres pour apprécier les difficultés d'application du décret.

Mises à l'eau des scooters et police du maire

La réglementation des engins à moteur relève du préfet maritime (décret du 6 février 2004) mais la Cour d'appel de BORDEAUX a tranché le 3 juin 2008 en considérant **qu'un maire peut réglementer la mise à l'eau de scooters de mer sur un point unique du territoire de la commune.** L'interdiction ne doit pas être absolue et générale.

[A.J.D.A, 22 sept 2008 n° 31 2008, p 1725](#)



A LIRE :



L'ATLAS du patrimoine maritime culturel du FINISTERE annoncé lors des Journées de l'ANEL à TOULON est publié, sous la direction de Françoise PERON.

Réalisé dans le cadre de l'observatoire GEOMER de BREST avec l'appui du Conseil Général et de la Région Bretagne, il recense les actions prioritaires à effectuer dans un objectif de valorisation et d'aménagement du territoire.

Le guide « Les digues de protection contre les inondations : l'action du maire et la prévention des ruptures » que le Centre européen de prévention du risque d'Inondation vient de publier

www.cepri.fr

AGENDA

Conseil d'administration de l'ANEL, à PARIS, le mercredi 11 mars 2009, à l'Assemblée Nationale

Réunion du CODCAP, le jeudi 12 Mars, à l'ANEL

Présentation au Ministère de l'Ecologie des Agendas 21 locaux

5^{ème} FORUM de l'Eau à ISTANBUL, du 16 au 22 Mars

**Mardis de la mer et des Français, à l'Institut Catholique de Paris, rue d'Assas, Paris, 75007
Conférence de 17h30 à 19h30, le mardi 17 mars 09 sur les « Enjeux et défis de la Plaisance »**

Avec **Gérard d'ABOVILLE**, président du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des sports nautiques et l'amiral **Yves LAGANE**, président de la Société de Sauvetage en mer

Mercredi 18 mars, Grand amphithéâtre de l'Institut Océanographique, rue St Jacques, à 19h30

**« Un monstre juridique entre la terre et les abysses : le plateau continental de la convention de Montego Bay »
Par Richard MEESE, avocat à la Cour d'appel de Paris**

Jeudi 19 mars, dans le VAR, aux Etangs de VILLEPEY « Artificialisation des lagunes ou comment concilier la préservation des espaces naturels et le développement des territoires ? »
www.pole-lagunes.org

3^{èmes} Rencontres des Ports de Plaisance à ARCACHON, les 18 et 19 Mars 2009

21^{èmes} Entretiens Ecologiques Valeurs Vertes, Lundi 23 mars 2009, au Sénat, rue de Vaugirard à PARIS

27 Mars 2009, à BOULOGNE sur MER « Cap sur le développement de la Plaisance »

Semaine du Développement Durable 1^{er} au 7 Avril 2009